

SEANCE DU 9 FEVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le neuf février à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-PIERRE D'EXIDEUIL, régulièrement convoqué le 2 février 2017 s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Marie PEIGNÉ, Maire.

Nombre de conseillers en exercice 15 ; Présents 13 ; Procurations 2

PRESENTS : MM. PEIGNÉ J.M., maire ; BIARNAIS J.C., adjoint ; BLANC H adjoint ; THOMAZEAU J.F., adjoint; CONDAC O. adjoint ; OULIER A.M ; TINGAUD J.J. ; Mr LHOUMEAU S ; Mr DAUGÉ J.C ; SICOT M.N. ; CHAUVET D. ; RIVAUD S a été nommée secrétaire de séance ; FRETIER J ; TEXEREAU A. Assistait également Mr PELTIER Christophe, receveur municipal.

EXCUSÉS : Mme SECHET donne procuration à Mme OULIER et Mr FRETIER à Mme BLANC

ORDRE DU JOUR :

- ✓ Avis sur le projet éolien de Genouillé
- ✓ Subvention : travaux d'accessibilité salle des fêtes
- ✓ Subvention : réfection 2nd partie de la toiture du bâtiment « Gilard »
- ✓ Lotissement des Versannes : Vote du CA 2016 et du BP 2017
- ✓ Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2017
- ✓ Commune : Vote du CA 2016 et du BP 2017
- ✓ Approbation des comptes de gestion 2016
- ✓ Affectation des résultats 2016
- ✓ Subvention d'équilibre budget lotissement
- ✓ Questions diverses

Mr PELTIER doit partir avant la fin de la réunion. Mr le Maire propose donc de modifier l'ordre du jour de façon à aborder en premier les points budgétaires. Le conseil municipal accepte cette modification.

- - - - -
DELIBERATION N°01

Vote du Compte Administratif 2016 -Lotissement des Grandes Versannes
- - - - -

Le Conseil Municipal présidé par Mme Hélène BLANC vote à l'unanimité le Compte Administratif 2016 et arrête ainsi les différents comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	360 610,08
	Réalisé :	294 725,26
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	360 610,08
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	691 148,16
	Réalisé :	294 725,26
	Reste à réaliser :	0,00

Recettes	Prévu :	691 148,16
	Réalisé :	464 725,26
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-294 725,26
Fonctionnement :	170 000,00
Résultat global :	-124 725,26

DELIBERATION N°02
Affectation des résultats 2016 – Budget Lotissement

Le Conseil Municipal après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de	170 000.00 €
un déficit reporté de	0.00 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	170 000.00 €
Un déficit d'investissement de	294 725.26 €
Un déficit reporté de	15 032.00 €
Soit un déficit d'investissement cumulé de	309 757.26 €
 RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	 170 000.00 €
 RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	 309 757.26 €

DELIBERATION N°03
Vote du Compte Administratif 2016 –Commune

Le Conseil Municipal présidé par Mme Hélène BLANC vote à l'unanimité le Compte Administratif 2016 et arrête ainsi les différents comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	967 758,79
	Réalisé :	486 505,84
	Reste à réaliser :	435 100,00
Recettes	Prévu :	967 758,79
	Réalisé :	404 678,10
	Reste à réaliser :	81 547,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 267 500,54
	Réalisé :	622 882,04
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	1 267 500,54
	Réalisé :	1 262 646,27
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	-81 827,74
Fonctionnement :	639 764,23
Résultat global :	557 936,49

DELIBERATION N°4
Affectation des résultats 2016 – Budget Commune

Le Conseil Municipal après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2016,
Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de	51 338.13 €
un excédent reporté de	588 426.10 €
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de	639 764.23 €
Un déficit d'investissement de	289 445.00 €
Un excédent reporté de	207 617.26 €
Un déficit des restes à réaliser de	353 553.00 €
Soit un besoin de financement de	435 043.79 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2016 comme suit :

RESULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2013 :	639 764.23 €
AFFECTATION COMPLEMENTAIRE EN RESERVE (1068)	435 043.79 €
RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)	204 720.44 €
RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)	81 490.79 €

DELIBERATION N°05
Approbation des Comptes de Gestion 2016 dressés par le Receveur Municipal

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que les comptes de gestion sont établis par le Trésorier, Mr PELTIER Christophe à la clôture de l'exercice.

Le Maire vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures aussi bien pour le budget communal que pour le budget du lotissement.

Les comptes de gestion sont ensuite soumis aux membres du Conseil Municipal en même temps que les comptes administratifs.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré vote les comptes de gestion 2016 du trésorier de Civray, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

DELIBERATION N°6
Subventions 2017

Les propositions de la commission des finances réunie le 30 janvier 2017 sont portées à la connaissance du Conseil Municipal qui, après avoir délibéré, vote pour l'année 2017 les subventions suivantes :

Association des parents élèves – St-Pierre	1 050 €
Comité des fêtes – St-Pierre	2 750 €
A.C.C.A. – St-Pierre	125 €
St-Pierre Culture Loisirs	125 €
Aînés Ruraux – St-Pierre	75 €
Amicale des Anciens Elèves – St-Pierre	75 €
A.D.M.R. Région de Civray	300 €
Maison des familles Hôpital de Poitiers	80 €
Association pour l'accueil des gens de passage	100 €
Fonds solidarité logement	75 €
TOTAL	4 755 €

Concernant les subventions sollicitées par les clubs sportifs de Civray, le Conseil Municipal décide d'accorder 15 € par enfant de moins de 16 ans domicilié dans la commune de St Pierre d'Exideuil.

DELIBERATION N°7
TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2017

Après avoir pris connaissance :

- de l'état de notification des bases prévisionnelles d'imposition 2017 pour les taxes directes locales de la commune,
- des taux d'imposition votés en 2016

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission des finances, décide de maintenir pour 2017 les taux appliqués en 2016 soit :

✓ Taxe d'habitation :	11.89
✓ Taxe foncière du bâti :	6.90
✓ Taxe foncière du non bâti :	17.64

Pour un produit fiscal attendu de 165 469 €.

DELIBERATION N°8
VOTE DU BUDGET LOTISSEMENT LES VERSANNES 2017

Le Conseil Municipal, réunit sous la présidence de Mr le Maire vote par chapitre les propositions nouvelles du budget primitif 2017 qui s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : 699 514.52 €

Recettes : 699 514.52 €

Fonctionnement

Dépenses : 639 514.52 €

Recettes : 639 514.52 €

DELIBERATION N°9
VOTE DU BUDGET PRINCIPAL 2017

Le Conseil Municipal, réunit sous la présidence de Mr le Maire vote par chapitre les propositions nouvelles du budget primitif 2017 qui s'équilibre comme suit :

Investissement

Dépenses : 890 261.85 €

Recettes : 890 261.85 €

Fonctionnement

Dépenses : 859 044.88 €

Recettes : 859 044.88 €

DELIBERATION N°10
VERSEMENT D'UNE AVANCE REMBOURSABLE DU BUDGET PRINCIPAL VERS LE BUDGET
LOTISSEMENT

Le budget principal peut, avec l'autorisation préalable de l'assemblée délibérante, verser une avance remboursable à un budget annexe. Il convient alors de définir son montant ainsi que les modalités de remboursement.

Afin d'équilibrer le budget annexe Lotissement et dans l'attente de la commercialisation des lots, Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal qu'il est nécessaire d'effectuer une avance remboursable du budget principal de la commune au budget annexe Lotissement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accorder une avance remboursable d'un montant de 140 000 € qui sera portée au débit du compte 27638 du budget principal et au crédit du compte 168748 du budget annexe Lotissement.

DELIBERATION N°13
Réfection de la toiture et d'une partie de la charpente sur les dépendances de la maison
« ex GILARD »

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que la commune a réalisé fin 2016 la réfection de la toiture et d'une partie de la charpente de la maison « ex GILARD ». Pour 2017, il souhaite en faire de même pour les dépendances.

D'après un premier devis estimatif, cette opération s'élèvera à 21 912.20 € HT.
M. le Maire énonce le plan de financement de cette opération comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux	21 912.20	ACTIV volet 3	16 000.00
		Fonds propres	5 912.20
TOTAL HT	21 912.20	TOTAL HT	21 912.20

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de la réalisation des travaux décrits ci-dessus,
- DEMANDE au Maire d'engager les démarches nécessaires,
- SOLLICITE la dotation du Département de la Vienne dans le cadre du volet 3 du programme ACTIV' 2016/2021.

DELIBERATION N° 11
AVIS SUR LE PROJET EOLIEN DE GENOUILLE

Mr le Maire rappelle aux membres du conseil municipal le projet éolien sur la commune de Genouillé présenté par la SNC Ferme éolienne de Genouillé et l'enquête publique qui s'est tenue du 6 janvier au 3 février 2017 inclus.

En tant que commune limitrophe, nous devons donner par délibération un avis sur ce projet de parc éolien. La note de synthèse a été transmise aux membres du Conseil Municipal avec la convocation à la séance de ce jour.

Le Conseil émet à l'unanimité un avis favorable à ce projet. Par contre, si celui-ci se réalise et que le raccordement se fait sur les postes sources de St Pierre ; des passages de câbles seront sur notre territoire.

Le Conseil Municipal impose donc au gestionnaire du parc de consulter la mairie afin de passer les conventions de servitudes appropriées.

DELIBERATION N°12
Travaux d'accessibilité dans les sanitaires de la salle des fêtes

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil que dans le cadre de la mise en accessibilité des Etablissements Recevant du Public, les sanitaires de la salle des fêtes doivent être entièrement refaits afin de respecter les normes en vigueur. D'après un devis estimatif proposé par Mme Valérie LATREILLE, cette opération s'élèvera à 29 770.50 € HT.

M. le Maire énonce le plan de financement HT de cette opération comme suit :

Dépenses		Recettes	
Travaux	27 070.50	DETR	8 931.15
Maitrise d'œuvre	2 700.00	Fonds propres	20 839.35
TOTAL HT	29 770.50	TOTAL HT	29 770.50

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de la réalisation des travaux décrits ci-dessus,
- DEMANDE au Maire d'engager les démarches nécessaires,
- SOLLICITE la subvention de l'Etat, que constitue la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)

Séance levée à 20h30